

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 13 h 45 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
90	39 + 21	60
Total des voix : 150		

Date de convocation :
19/06/2025

Délibération n°
25_07_CS4_10

Etaient présents :

30 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRRE (Aiguines) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Antoine FAURE (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Corine PELLOQUIN (Bauduen) ; Philippe MARANGES (Castellane) ; Laurent GUIOU (Espirron de Verdon) ; Valérie LAFOND (Estoublon) ; Gilles LOMBARD (Ginasservis) ; Raymonde CARLETTI (La Martre) ; Claude CHAILAN (Lambruisse) ; Christine NEURY (La Palud sur Verdon) ; Muriel GILLET (La Verdière) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) ; France LAJOIE-GUIEU (Montagnac-Montpezat) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) ; Claude GUERIN (Peyroules) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Claude ARNAUD (Riez) ; Nathalie BACQUART (Rougon) ; André LAUGIER-BAIN-RAVEL (St André les Alpes) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Laurence DEPIEDS (St Martin de Brômes) ; Nicole MOULIN (Ste Croix du Verdon) ; Bernard ROUX (Tourtour) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Robert LAURENTI (Valensole).

1 représentant du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix) :
Francette ANDRIEU (Seillans).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix) : Georges BOTELLA.

1 représentant des départements (8 voix) : Claude BONDIL (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence).

6 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) : Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération) ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) ; Patrick VINCENTELLI et Serge CONSTANS (Communauté de communes lacs et Gorges du Verdon) Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon).

Etaient représentés :

12 représentants ont donné pouvoir (2 voix chacun) : Aurélia CARTON (Blieux) à Robert LAURENTI ; Patrick ROY (Roumoules) à Jacques AVANIAN ; Amélie ROUVIER (Brenon) à Bernard CLAP ; Nans BELLINI (Châteauvieux) à Philippe MARANGES ; Yves CAMOIN (Comps-sur-Artuby) à Jean-Pierre HERRIOU ; Annick BATTESTI (La Bastide) à Liliane MONTALAND ; Alain COULLET (Moriez) à Jean-Marie PAUTRAT ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) à Laurence DEPIEDS ; Danielle STAES (Régusse) à Arlette RUIZ ; Nicolas GARNIER (Vérignon) à Antoine FAURE ; Vincent VAGH-WEINMANN (Villecroze) à Bernard ROUX ; Daniel BRANCHAT (Vinon sur Verdon) à Jacques ESPITALIER.

7 représentants ont donné pouvoir (1 voix chacun) : Marie-Pierre GUILLOT-SESTIER (Beauvezer) à Claude GUERIN ; Yana BREZINA (La Roque-Esclapon) à Corine PELLOQUIN ; Bruno BICHON (Thorame-basse) à Claude CHAILAN ; Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon agglomération) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Bernard de BOISGELIN (Communauté de communes Provence Verdon) à Christophe BIANCHI ; Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon agglomération) à Jean MAZZOLI ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes du Pays de Fayence) à Patrick VINCENTELLI.

1 représentant a donné pouvoir (8 voix) : Marion MAGNAN (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à Claude BONDIL

1 représentant a donné pouvoir (18 voix) : Jean-Charles BORGHINI (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Georges BOTELLA.

Budget annexe GEMAPI 2025
Décision modificative n° 1

Vu l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 10 des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date 27 mars 2025 relative à l'approbation du budget annexe GEMAPI 2025

Le Président présente aux membres du comité syndical la teneur de la décision modificative n° 1 du budget annexe GEMAPI, qui après examen est soumise au vote chapitre par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par opération au niveau de la section d'investissement, et qui se présente comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT – Dépenses		
		Montant DM
<i>Chap 011</i>	<i>Charges à caractère général</i>	108 134
	TOTAL DM dépenses de fonctionnement	108 134

SECTION de FONCTIONNEMENT - Recettes		
		Montant DM
<i>Chap 74</i>	<i>Dotations et participations</i>	108 134
	TOTAL DM recettes de fonctionnement	108 134

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent la décision modificative n° 1 du budget annexe GEMAPI telle que présentée ci-dessus et autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 06/08/2025
et publication ou notification du

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président :

Bernard CLAP



DEL25_07_CS4_10